LES SEIGNEURS DE CHEMANT

Les premiers Seigneurs connus

Le fief de Chemant, avec maison noble, relevait de la baronnie de Blaison. Il appartenait à Jean de Marettes en 1414 (*ajouté en note manuscrite 1405*), à Pierre Lebrun, son gendre, en 1434 ; à Jean de Vauferie, mari de Renée Lebrun, en 1479. Il devint ensuite la propriété des seigneurs de Blaison, et François de Goulaines (*Almanach* 1928) le vendit, en 1551, à Jamet Martin, de Saint-Sulpice, dont les descendants gardèrent Chemant jusqu'à la Révolution.

Jamet Martin

Jamet ou Jacques Martin, qualifié tantôt de marchand, tantôt de fermier, était un personnage riche et important. Il était seigneur de Montaigu, en Chemellier ; il acheta aussi la seigneurie de l'Étang-de-Gennes, le 3 juillet 1567. Si, comme le dit Port, il est mort en 1586, c'était son fils, portant le même nom, qui était fermier, c'est-à-dire régisseur des domaines de la baronnie de Blaison en 1588, quand Gabriel de Goulaines vendit la baronnie à sa belle-mère, Jeanne Pinart (*Almanach* 1928).

D'après Port, Jamet Martin revendit sa terre de l'Étang-de-Gennes à sa fille, Michelle, vers 1580. Michelle était veuve de Michel Pescherard et aussi dame du Chesne, quand elle se remaria, en 1583, avec Louis de Cheverue, seigneur de Fontenelle, prévôt de la maréchaussée de France en Anjou, et frère puîné d'un autre Louis de Cheverue, souche de la branche des Cheverue de la Boutonnière (*Almanach* 1926).

Louis de Cheverue

En 1587, Louis de Cheverue de Chemant était au service du roi dans la compagnie du comte de Rochepot. L'année suivante, son neveu, Jacques de Cheverue, de la branche aînée, était nommé par le roi Henri III lieutenant de la maréchaussée au siège de Château-Gontier, mais à cause de sa santé il résigna cette charge dès l'année suivante en faveur de son oncle, Louis de Chemant, investi de nouveau par un édit royal en juillet 1589.

Il agrandit et remit en état la maison de Chemant. Il était veuf depuis 1596, lorsque luimême mourut en 1600 ; son testament est du 28 octobre. Nous savons, par le testament de Charlotte Cochelin (*Almanach* 1925), qu'il fut inhumé dans l'église du couvent des Jacobins d'Angers, sous le grand autel, du côté de l'Évangile. Ce couvent est devenu la gendarmerie de Saint-Maurice ; l'église se trouvait sur la place Freppel et a complètement disparu. Un service pour le repos de son âme fut célébré dans l'église de Blaison, le 5 novembre 1600.

Louis de Cheverue et Michelle Martin laissaient trois enfants : Michelle, Pierre et Anne, qui eurent pour tuteur leur oncle, Louis de Cheverue de la Boutonnière. C'est en sa qualité de curateur de ses neveux que, le 26 novembre 1601, Louis présenta messire Étienne Rogeron pour la chapelle Saint-Nicolas de l'Étang-de-Gennes, desservie dans l'église de Blaison, et alors vacante par la résignation de messire Pierre Quatrembat.

Pierre Ier de Cheverue

Pierre I^{er} de Cheverue devint seigneur de Chemant à la mort de son père. Il épousa Claude Goderon. Au contrat, le 30 août 1605, assistaient son oncle et curateur, le seigneur de la Boutonnière, et un autre oncle, François de Cheverue, religieux de l'abbaye de Saint-Aubin.

Les nouveaux époux habitaient la paroisse Saint-Denis, à Angers, où ils firent baptiser Lucrèce (1607), Françoise (1608), qui mourut en bas-âge, Pierre (23 février 1609), Claude et Louis.

Dès 1617, le seigneur de Chemant fut enterré avec son père, aux Jacobins, et il fallut faire l'inventaire à Angers et à Chemant ; Louis Goderon était le curateur de ses neveux mineurs.

On attendait, pour achever le partage des biens héritaux de Michelle Martin, la majorité de la plus jeune de ses enfants. En 1622, l'époux de Michelle de Cheverue, Claude de Caignou, présida à ce partage, sous seing-privé. Chemant restait aux enfants de Pierre, principal héritier noble. L'Étang-de-Gennes fut partagé en trois lots : le premier, dont faisait partie la maison seigneuriale, échut à Michelle ; le second, composé de divers droits, cens et revenus féodaux, advint à Jean Pescherard; le troisième qui, entre autres droits, comprenait le droit de présentation à la chapelle, revint au jeune seigneur de Chemant, qui garda ainsi le droit au titre de seigneur de l'Étang.

Ce fut en 1642, le 1^{er} décembre, que fut partagé l'héritage de Pierre de Cheverue et de Claude Goderon.

Lucrèce était morte avant cette date. Restaient Pierre, Claude et Louis. Pierre, aîné et principal héritier, eut la terre de Chemant et la part de l'Étang-de-Gennes provenant de l'héritage paternel, avec la terre de la Gaudrée et le lieu de Dologe, en Bouchemaine, venant de leur mère ; Claude eut de l'argent et épousa, en 1643, à Saint-Denis, Guillaume Foussier ; Louis, le plus jeune, eut la terre du Pinelier, en Saint-Clément-de-la Place, et divers antres biens, à Saint-Clément et à Montreuil-sur-Loir, héritages de Claude Goderon. Louis avait épousé à la Trinité d'Angers, en 1640, Louise Verdier, et était devenu ainsi seigneur des Grifferaies, en Savennières. Ses descendants possédèrent cette terre jusqu'à la Révolution. Vendue nationalement le 1^{er} thermidor, an IV, elle fut achetée, en 1839, par M. de la Guesnerie, époux de M^{lle} de Chemellier, descendant des Cheverue de la Boutonnière.

Pierre II de Cheverue — La chapelle de Chemant

Pierre II de Cheverue de Chemant, baptisé à Saint-Denis d'Angers le 23 février 1609, épousa, dans la même église, le 7 février 1630, Charlotte Cochelin, qui lui apportait en dot 16.000 livres. Ils firent baptiser : à Blaison, Pierre (1631) ; à Saint-Denis, Charlotte (1632), Renée (1633) ; à Blaison, Louis (1634), Louis (1635), Alexis (1637) ; à Saint-Denis, Marguerite, Jacques (1640) ; à Blaison, Charlotte (1644), Marthe (1646), Théodoric (1648) et Charles, qui ne vécut que quelques jours (1650). La première Charlotte, en 1637, et Jacques, en 1642, furent enterrés à Blaison, dans l'enfeu de la famille de Goheau, près de la Sonnerie ; la deuxième Charlotte, en 1647, et Charles, dans l'église de Blaison, sans autre précision, mais tout probablement dans le caveau de famille ; Renée et Théodoric moururent en bas-âge, à Angers.

En 1635, Pierre servait le roi au quartier de Nomény, en Lorraine ; mais en 1674, vieux et malade, il se faisait remplacer à l'armée.

Le 8 avril 1652 il achetait à Jacques Piolin, le domaine du Bois-Richard, avec hôtel, vastes jardins, bois taillis, bruyères et aussi terres labourables, puisque le moulin de Marsoleau était tenu de moudre par préférence le blé du Bois-Richard, qu'il devait venir chercher et rapporter ensuite en farine. Le 30 avril 1665, Pierre acquérait, d'Arthur de Saint-Offange et de Charlotte Pichon, son épouse, la terre de Sazé, avec maison seigneuriale en Chemellier, granges, caves, pressoirs, etc., à laquelle était unie aussi la métairie du Petit-Sazé, en Blaison.

Les enfants grandissaient. Marguerite se fit religieuse de l'Ordre de Fontevrault, au couvent des Loges, paroisse de la Breille, en 1657; Marthe épousa, en 1665, François de Gondet. Louis le jeune, seigneur du Bois-Richard, habitait à Angers en 1671, ainsi qu'Alexis, seigneur des Places, qui avait épousé, à la Trinité, Jeanne de Scépeaux, en 1670. Louis l'aîné s'appelait seigneur de l'Étang et résidait à Chemant en 1671. Par son mariage avec Jeanne du Boucher, en 1673, il devint seigneur de Saint-Pierre-en-Vaux, et, en 1674, son père lui donna la seigneurie de l'Étang, sauf le droit de présentation à la chapelle, qui resta aux seigneurs de Chemant. Par sa fille, Louis est l'ancêtre de la famille de Fontenay, encore existante dans les environs.

Le fils aîné, Pierre, portait, du vivant de son père, le titre de seigneur de la Gaudrée ; à son mariage, en 1662, son père lui donnait la Gaudrée, le Dologe et les Places.

En 1666, Charlotte Cochelin, dans son testament, réglait les détails de sa sépulture (*Almanach* 1925). Elle précisait le luminaire à mettre ; elle voulait trois grandes messes avec diacre et sous-diacre pour sa sépulture et son service de septième. Elle donnait diverses sommes à ses enfants, sauf à Louis le jeune et à Alexis, « qui s'étaient soustraits de l'obéissance et de la maison paternelle ; ils n'auront que ce que la coutume leur attribue ».

D'après Port, il existait, au bout du château de Chemant, une chapelle, mais peu à peu délaissée et sans mobilier. Pierre Il et Charlotte Cochelin la firent remettre en état et la dotèrent. Elle semble avoir été dédiée d'abord à saint Pierre et à saint Louis ; après sa restauration, en 1661, elle fut placée sous le vocable de saint Pierre et de saint Charles. Les fondateurs demandaient qu'il y fût dit deux messes chaque semaine, le mercredi et le vendredi, pour le repos de leur âme. Ils donnaient pour cela un capital de 1.000 livres qui devrait être placé dans les trois ans après leur mort et rapporter 50 livres de rente.

Pour le chapelain chargé de dire ou de faire dire ces messes, ils donnaient « un corps de logis, situé au bourg de Blaison, composé de deux chambres basses, l'une desquelles est à cheminée ; de deux chambres hautes, aussi l'une à cheminée et l'autre sans en avoir, grenier audessus, le tout couvert d'ardoise, aireaux, issues et dépendances, avec droit au puits qui en est proche... Lequel logis joint d'un côté la rue tendant à aller du bourg de Blaison à la Favaudière, de l'autre la maison de défunt A. Riveron et celle de la chapelle de Bel-Arbre, une allée entre deux ; et aboutit d'un bout, vers midi, le chemin de l'église de Blaison à la Gervaisière, de l'autre bout à la petite cour de..., le tout enclos de murs ». C'est la vieille partie de la maison occupée aujourd'hui par M^{me} veuve Bastard.

De plus, le « temporel » de la chapelle comprenait encore une portion de bois dans l'Île, deux quartiers de pré à la Fosse-au-Roi, dans la Prée, une rente de 20 sols sur un héritage aux Renardières, une rente de 1 livre 10 sols sur une pièce de bois à la Claie-Saillant.

Le chapelain devrait acquitter les messes demandées, rendre aveu de sa maison à la baronnie de Blaison et acquitter les cens et redevances reposant sur son temporel et donner chaque année 52 sols de rente annuelle et perpétuelle au curé de Blaison pour qu'il fasse chaque dimanche, à perpétuité, recommandation au prône des âmes des seigneurs de Chemant.

Les fondateurs demandaient à Mgr Henri Arnauld, évêque d' Angers, le droit d'être enterrés dans leur chapelle, et l'approbation de cette fondation. C'est ce qu'on appelait l'érection de la chapelle en bénéfice ecclésiastique. Les seigneurs de Chemant auraient la présentation, c'est-à-dire le droit de nommer l'ecclésiastique titulaire de la chapelle ; les chanoines de Blaison auraient la collation du bénéfice, c'est-à-dire mettraient définitivement le titulaire en possession de son « bénéfice », charges et revenus, avec l'approbation, bien entendu, de l'évêque.

Mgr Arnauld autorisa la fondation, qui entra en exécution à la mort de Pierre de Cheverue. Le premier titulaire, messire Pierre Baratte, fut agréé en mars 1679 et enterré à Blaison le 26 janvier 1682 ; après lui, Pierre Bimboyre fut enterré, à l'âge de 70 ans, le 17 mai 1727, à Blaison, ainsi que Charles de Febvre, le 7 février 1733.

Il se produisit ensuite une modification dans la fondation, d'accord entre l'évêque d'Angers et un seigneur de Chemant, et, en 1783, la chapelle de Chemant, à la présentation du seigneur de Chemant, et à la collation des chanoines de Blaison, était desservie dans l'église de La Bohalle, succursale de Blaison, c'est-à-dire que les messes se disaient non plus à Chemant, mais à La Bohalle, dont le prêtre était vicaire perpétuel du curé de Blaison. Le chapelain affermait les biens composant le temporel de sa chapelle et disait ou faisait dire les messes.

Jusqu'à la Révolution, la chapelle de l'Étang-de-Gennes, à la nomination du seigneur de Chemant et à la collation de l'évêque d'Angers, resta desservie dans l'église de Blaison, « en attendant qu'il y ait une chapelle à la maison de Gennes ».

Charlotte Cochelin mourut la première en janvier 1677, et fut enterrée, avec la permission épiscopale, dans la chapelle du château de Chemant, où son mari la rejoignit le 22 octobre 1678.

Leur fils Alexis, seigneur des Places, était mort sans enfant, et son père n'avait accepté sa succession que sous bénéfice d'inventaire, le 1^{er} juin 1678.

Le partage de la succession des parents, de celles d'Alexis, décédé, et de Marguerite, religieuse, donna Chemant, Sazé, le Bois-Richard et le droit de présentation aux chapelles de Chemant et de l'Étang, à Pierre, principal héritier noble, le 1^{er} septembre 1679. Louis L'aîné avait sa terre à Vaux avec l'Étang-de-Gennes, et M^{me} de Gondet eut de l'argent. Pierre cédait la Gaudrée à Louis le jeune, qui y résidait en 1690.

Pierre III de Cheverue

Pierre III, né à Blaison en 1631, portait d'abord le titre de seigneur de la Gaudrée, terre située sur la paroisse de Bouchemaine, d'après son contrat de mariage qui lui donnait cette terre. C'est à la Trinité d'Angers qu'il épousa Renée Crespin, le 16 juin 1662. Ce mariage le rendit seigneur de Cussé, paroisse de la Jaille-Yvon, où il résidait en 1666, quand son père lui donna le titre de Sazé, qu'il venait d'acheter, et, en 1669, Renée Crespin était marraine de la petite cloche de Chemellier.

Possédaient-ils aussi la Gaudrée, en Saint-Georges-des-Sept-Voies? Port le dit ; mais n'y a-t-il point confusion avec la Gaudrée de Bouchemaine?

En 1674. malade de la goutte, Pierre avait dû se faire remplacer à l'armée, où il était convoqué au ban de la province d'Anjou.

Renée Crespin mourut en juin 1676, et Pierre se remaria avec Marguerite-Constance Jacquelot, le 15 avril 1679. Il fut inhumé dans la chapelle de Chemant, le 1^{er} juillet 1690, en présence de Louis de Cheverue, son frère, seigneur de la Gaudrée, y demeurant, et de François de Cheverue, seigneur de Sazé, son fils. Il laissait pour héritiers : Renée, César-Pierre, Jean-François, Perrine-Madeleine et Françoise, nés de son premier mariage, et Adrien-Alexis, issu du second.

Un premier arrangement eut lieu en 1691 entre la veuve et les enfants du premier mariage, tous mineurs ; les deux dernières filles étaient encore en pension chez les dames Cordelières des Ponts-de-Cé. Marguerite-Constance Jacquelot eut la jouissance de Sazé, où elle habitait depuis son veuvage avec son fils Adrien-Alexis. César-Pierre, principal héritier noble, eut Chemant et la Barbarie, le Bois-Richard et la présentation aux deux chapelles. Les puînés eurent à se partager Cussé.

Voici la description de Chemant, d'après l'inventaire qui suivit la mort de Pierre de Cheverue, en 1690 : « La maison seigneuriale de Chemant et ses dépendances consistent en trois corps de bâtiments qui se terminent à trois côtés d'un grand pavillon carré, dans lequel est un grand degré par lequel on exploite toutes les chambres hautes desdits trois bâtiments, deux desquels font face à la cour, un petit balcon entre les deux, étant sur la porte d'entrée dudit degré ; et l'autre est par le derrière appliqué. Le plus proche de l'entrée en ladite cour a une salle basse, une cuisine à l'un des bouts et à l'autre un cabinet, grenier au-dessus ; l'autre étant, ensuite et faisant pareille salle, appliquée à un petit cellier et deux petites chambres sans cheminée, faisant l'étage du rez-dechaussée. Une salle haute à cheminée, de trois travées, et au bout, une autre chambre haute à cheminée et privés à côté, faisant le premier étage, une autre chambre en deval... sur ladite salle, et sur icelle, ainsi que sur ladite chambre qui est au bout de ladite salle, sont des greniers. Et ledit troisième corps de bâtiment appliqué, a une cave voûtée, à tenir environ quinze pipes de vin, et sur icelle, deux chambres hautes à cheminée, l'une sur l'autre et un grenier au-dessus. Et au haut dudit degré, est un pigeonnier ; le tout construit de murs de maçonnerie et couvert d'ardoises. Au-devant desdits logements est une grande cour carrée, partie pavée, pour l'entrée de laquelle, par un bout il y a un portail et une petite porte à côté ; à l'autre bout est une petite chapelle bâtie et fondée sous l'invocation de saint Pierre et de saint Charles ; et au surplus, ladite cour est entourée de plusieurs autres bâtiments, appliqués à une écurie, boulangerie et greniers au-dessus, busserie, buanderie et remise de carrosse. Au-dessous, et immédiatement ensuite de la cour et desdits bâtiments, et à côté d'iceux est un grand espace de terre, en bon fonds, divisé en deux portions par un fossé où passe un cours d'eau qui descend du Bois-des-Aulnays. »

La « terre » comprenait encore deux jardins, deux doubles vergers, maison, cour et jardin de closier, charmilles, près de huit boisselées, emplacement de l'ancien étang, où, jusqu'à la fin du

XVIe siècle, le ruisseau de la fontaine de Chemant faisait tourner deux moulins ; un second pré, vastes vignes, closeries, des pâtures autrefois en bois de hautes futaies, un taillis de châtaigniers, des garennes à connils et autres bêtes fauves et noires dans une enceinte murée, et d'autres bois et prés dans la vallée et dans l'île de Blaison.

En 1683, Pierre III ajoute au temporel de la chapelle de Chemant deux quartiers de pré, à charge pour le chapelain de dire douze messes basses aux intentions et pour le repos de l'âme du donateur.

Parmi les enfants de Pierre III, Renée épousa Louis Guérin, seigneur de la Guimonnière, en 1694. Perrine-Madeleine mourut peu de temps après son père. Jean-Francois entra au couvent des Capucins de Blois, en 1693. Dans le testament qu'il fit avant de prononcer ses vœux, il léguait 50 livres aux pauvres de Blaison ; 100 livres aux Capucins d'Angers pour dire des messes pour sa sœur Perrine récemment décédée ; 15 livres chacun à trois pauvres garçons naguère emprisonnés à Angers. Françoise prit le voile chez les religieuses de l'hôpital de Beaufort et y mourut en 1734.

A la mort de Constance Jacquelot, le 2 novembre 1713, il ne restait plus pour héritiers que César-Pierre, Louis Guérin, veuf, au nom de ses enfants, et Adrien-Alexis. César-Pierre, principal héritier noble, avait recueilli la plus grande partie de l'héritage de son père. La terre de Sazé, dont la veuve avait gardé la jouissance, fut mise en licitation et finalement resta à César-Pierre, pour 20.630 livres.

César-Pierre de Cheverue

César-Pierre, né en 1666, devait son nom de César à son parrain, César de Chardon. Le 13 février 1691, il épousa, à Saint-Martin d'Angers, Marie de Cheverue de la Boutonnière, nièce de l'abbé Louis, qui possédait alors cette terre, et fille de défunt Henri de Cheverue, dont la veuve, Perrine Esnault, habitait alors la Nouzillerie, en Saint-Maurille des Ponts-de-Cé (*Almanach* 1926). A la mort de sa mère, le partage des biens donna à Marie un tiers du fief de Raindron, acheté par son oncle l'abbé, et les terres de la Quarantaine, paroisse de Denée, avec la Nouzillerie, biens héritaux de sa mère.

César-Pierre racheta à son beau-frère, Louis de Cheverue de la Boutonnière, sa part du fief de Raindron, fief sans domaine, consistant en redevances féodales. Il acheta la métairie de la Daronnière, en Charcé. Incapable à servir à l'armée, il se fit remplacer par Gabriel Amoureuse. Il eut pour enfants, baptisés à Saint-Martin d'Angers, Marie (1691), Pierre-Louis (1692), René (1694), Julien-Félix (1695), Perrine (1699), morte en bas-âge, Catherine (1702) et François (1706). Il mourut en mai 1725, et fut inhumé dans la chapelle de Chemant. Marie de Cheverue lui survécut jusqu'en 1743. A cette date, Julien-Félix, tonsuré en 1708, puis devenu le chevalier de Chemant, et sa sœur, Catherine, étaient morts. Restaient pour le partage Pierre-Louis, principal héritier noble, qui eut tous les biens venant de son père ; René, curé de la Selle-Craonnaise quand son père mourut, était devenu curé de Corzé ; il eut l'usufruit de la Nouzillerie, qui devait revenir à l'aîné. François eut la Quarantaine. René, curé de Corzé de 1730 à 1762, resta ensuite dans cette paroisse et y mourut en 1782 ; sa sœur, Marie, était morte chez lui en 1763, ayant fait son testament en faveur de ses neveux, les fils de François. Époux de Marie Leroyer de la Sauvagère, François fut officier aux Gardes françaises ; il eut deux fils, Guillaume, dont je ne sais que le nom, et François-Pierre-Ambroise, qui épousa Marie Janneaux, en 1770, et Julie Quentin de Vassé, à Châteauneuf, en 1785. A son retour de l'émigration, en 1804, François-Pierre déclara être né à Bouchemaine et habiter Angers.

Pierre V-Louis de Cheverue

Le nouveau seigneur de Chemant épousa Marie-Anne Rousseau. Au contrat de mariage, le 31 décembre 1725, assistait son oncle Adrien-Alexis de Cheverue, seigneur de Grignon. Marie Rousseau mourait le 23 novembre 1726, peu de jours après la naissance de sa fille, Modeste-Cécile de Cheverue. Remarié avec Françoise-Eulalie d'Orvault, sœur de la dame de la Boutonnière, il eut

de ce second mariage Modeste-Louise, Amélie-Françoise, Perrine-Eulalie et Gabrielle-Eulalie de Cheverue, baptisées à Saint-Maurille d'Angers. Il habitait rue des Forges. Il a laissé un testament en date du 14 juin 1755. Il mourut en 1758, laissant les filles de son second mariage sous la tutelle de leur oncle, René Louet de la Boutonnière.

Les Gohin de Montreuil

Comme Pierre-Louis ne laissait pas de fils, Modeste-Cécile, sa fille aînée, était la principale héritière noble ; à ce titre, elle recueillit Chemant, le Grand-Sazé, le Bois-Richard. Elle avait épousé, à Saint-Maurille d'Angers, en 1751, messire Augustin-René-Nicolas Gohin, comte de Montreuil, capitaine au régiment de Piémont. Dans une lettre publiée dans les *Affiches* d'Angers, en 1778, les apothicaires d'Angers déclarèrent tenir de M^{me} Gohin le secret du sel de soufre. Cette dame devait être Modeste-Cécile. Elle mourut à Angers, paroisse Saint-Michel-du-Tertre, le 19 avril 1785.

Le 3 avril 1788, son époux survivant, Augustin-René-Nicolas, signait le contrat de mariage de leur fils Augustin-François-René-Pierre, seigneur de Chemant, Sazé, Bois-Richard et autres lieux, avec Anne-Françoise-Céleste Ayrault de Saint-Hénys. A ce contrat assistaient deux tantes maternelles : Amélie-Françoise de Cheverue, de Sazé, et Perrine-Eulalie de Cheverue, de la Nouzillerie, évidemment logées dans ces maisons par leur sœur ou en ayant peut-être la jouissance leur vie durant.

Les Gohin de Montreuil émigrèrent et tous leurs biens furent confisqués. Leurs papiers de famille sont conservés aux archives départementales, répartis en trois dossiers importants : seigneurie de Chemant, papiers des familles de Cheverue et de Gohin.

Leurs biens furent vendus nationalement, le Petit-Sazé, le 8 messidor, an IV, le Grand-Sazé, en l'an VII. Le 2 thermidor, an IV, le département vendit pour 98.451 livres la terre et le château de Chemant à Louis Favre, négociant, « tant en son propre et privé nom, que pour Petitpierre, négociant, demeurant à Nantes ».

Petitpierre était un marchand de biens qui, la veille 1^{er} thermidor, avait acheté les Grifferaies, vendues sur un M. de Morant, descendant et héritier de Marie de Cheverue, fille de Louis de Cheverue, mentionné plus haut.

Chemant depuis la Révolution

Chemant devint la propriété d'Anne Poilièvre et d'Alexis-Louis Guichard, ce dernier décédé à Juigné, le 24 octobre 1820. Leur fille, Anne, épouse de M. Pitre Merlaud, vendit, en 1850, la nue propriété de Chemant et du Bois-Richard à sa sœur, Rosalie Guichard, épouse de M. Loré, conseiller à la Cour, tout en réservant l'usufruit de ces terres pour elle et son mari. M^{me} Loré mourut en 1865, laissant pour héritiers ses petits-enfants, nés de fille, Gabrielle Loré, morte avant sa mère, et de M. Janvier de la Motte, ancien préfet. Chemant, le Bois-Richard et Avrillé en Saint-Jean-des-Mauvrets devinrent ainsi la propriété de M^{me} la Vicomtesse de Reversaux, qui vendit ces biens en détail. M. Rousseau, ancien notaire, acheta Chemant en 1878, M. Thibault en devint acquéreur en 1883 et le revendit, en 1890, à M. Lecomte-Lebreton, dont le fils habite et fait valoir actuellement la propriété.

Avant la famille Lecomte, aucun des propriétaires précédents n'habita le château qui fut loué ou occupé par un régisseur presque tout le XIX^e siècle.

Cependant, par son testament olographe du 17 novembre 1855, M^{me} Merlaud fonda des bourses « qui seront employées à faire apprendre des états à quelques enfants des deux sexes, pauvres et intelligents, donnant à chacun 300 francs de secours par an. Comme cette somme est plus qu'il ne faut, surtout pour les filles, ce qui resterait après l'apprentissage leur serait délivré en capital à l'âge de 21 ans accomplis. On aura soin de choisir parmi les plus méritants ».

Ces bourses sont en faveur des communes d'Angers, Blaison, Saint-Jean-des-Mauvrets et Mouzeil. Actuellement, tous les deux ans, le Conseil municipal de Blaison désigne trois candidats,

alternativement garçons et filles, et le Conseil municipal d'Angers choisit le bénéficiaire de la bourse parmi ces trois candidats.

Ayons un souvenir reconnaissant dans nos prières pour cette bienfaitrice de Blaison.

(Notes extraites du dictionnaire de Célestin Port et des archives départementales et dues en partie à l'obligeance de M. Le Pladec, notaire à Blaison.)

Blaison, 11 octobre 1928.

L. POIRIER.

Notes d'André LEROY, notaire à Blaison

Le 29 décembre 1792, devant le conseil de la municipalité, comparaissait le citoyen Nicolas Honoré Lemeunier, Procureur syndic de ladite commune, qui a dit que le sieur Gohin, propriétaire de la terre de Chemant, émigré ou présumé l'être, aurait laissé en la maison dudit Chemant plusieurs meubles et effets qu'il est instant de mettre sous la sauvegarde de la nation et de la loi.

Et la matière mise en délibéré a été arrêté que le citoyen Négri, maire, Malécot, officier municipal, se transporteraient sur l'heure avec ledit procureur syndic au dit Chemant à l'effet de dresser inventaire sommaire des effets qui se trouveraient dans ladite maison.

Le fermier de Chemant, à cette époque, était Jean Trouillard qui déclara ne pas avoir les clés des pièces fermées, ce pourquoi des scellés furent apposés.

Ce document, malheureusement incomplet et en mauvais état, nous est parvenu par la famille Trouillard.